

## **Qu'est-ce que le Fonds Commun ?**

Le Fonds commun est un mécanisme visant à fournir, de manière rapide et efficace, l'assistance technique et la formation requises pour la mise en œuvre du PSFE, selon les priorités identifiées dans les plans de travail du Ministère des Forêts et de la Faune et du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Cet instrument vient en complément d'autres sources de financement du PSFE telles l'appui budgétaire et les projets. Ce financement pourrait inclure au besoin le financement de matériels légers nécessaires à la réalisation de l'assistance technique (assistance technique habillée).

Le Fonds commun a pour objectifs de :

- Fournir, de manière rapide et efficace, l'assistance technique et la formation requises par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP), selon les priorités identifiées dans les Plans de travail des ministères, pour la mise en œuvre du PSFE,
- Renforcer les capacités financières et administratives du MINFOF et du MINEP dans la mise en œuvre et la gestion de l'assistance technique et du Fonds commun,
- Renforcer la coordination des bailleurs de fonds et réduire les coûts de transfert pour les Ministères,
- Mobiliser les financements extérieurs pour le PSFE tout en réduisant les coûts de transaction du financement bilatéral et en harmonisant les procédures de cette assistance,
- Permettre une plus grande diversité des sources de financement du PSFE, tout en minimisant les risques fiduciaires liés à l'appui budgétaire,
- Aligner et harmoniser les apports des partenaires sur un programme.